

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 06609

Numéro SIREN : 922 014 741

Nom ou dénomination : ML 5G OPTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/008393

Jean - Pierre DUC
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Labège, le 5/04/2024

ML 5G OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1587, Route du Fousseret,
31430 CASTELNAU PICAMPEAU
922 014 741 RCS TOULOUSE
Marc LOUBOUTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission de commissariat aux apports qui nous a été confiée, par votre décision unanime du 15/2/2024 de de 1.067 actions lui appartenant et représentant 15,46% du capital social de la Société BM, Société par actions simplifiée au capital de 69 000 euros dont le siège social est situé Route du Fousseret 31430 CASTELNAU-PICAMPEAU, immatriculée sous le numéro 518 367 255 RCS TOULOUSE et conformément aux articles L 225-147 et R 225-136 du code de commerce comprenant.

L'actif net apporté est mentionné dans les contrats d'apport qui nous ont été transmis, et les futurs statuts et repris dans le Projet de PV d'AG entérinant l'opération et qui doit être soumis à votre signature.

La valorisation des apports, effectuée par votre cabinet comptable, nous a été communiquée par vos soins.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1- Présentation de l'opération

a. Motivations de l'opération

- i. L'opération d'apport des titres de la société BM s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration des sociétés afin d'optimiser le développement et la gestion du groupe.

b. Nature, évaluation et rémunération des apports

- i. L'apport est effectué selon les modalités portées dans le tableau suivant :

- Les actions apportées le sont pour un montant brut arrondi de 212.000 €, ce qui valorise l'ensemble de la société à 1.370.000 €.
- Une soulte est versée à monsieur LOUBOUTIN à hauteur de 150 €.

Les apports seront les suivants :

DUC Jean-Pierre
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 Impasse Montségur
31670 LABÈGE
Tél. : 06 09 79 24 50 1
E-mail : jp.duc@losange.com
SIRET : 332 668 912 00071 - APE6920Z

2 Impasse de Montségur
31670 LABÈGE

Téléphone : 06 09 79 24 50

SIRET : 332 668 912 00071 - APE 6920Z

Jean - Pierre DUC

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination des apporteurs	Nature de l'apport	Montant de l'apport	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Répartition du capital
	Apport BRUT	212 000,00 €			
	Soulte	150,00 €			
Marc LOUBOUTIN	Nature	211 850,00 €	10,00 €	21 185	99,53%
	(apport net)				
Capital existant	Numéraire	1 000,00 €	10,00 €	100	0,47%
TOTAL		212 850,00 €	10,00 €	21 285	100,00%
* Les actions sont de même catégorie et entièrement libérées (art 7 des statuts)					

2- Diligences et conclusions

- a. Nous nous sommes fait remettre les projets d'actes nécessaires à l'accomplissement de la mission. Nous nous sommes notamment appuyés pour contrôler les évaluations retenues pour les apports en nature :
 - i. Les statuts de votre société ML 5G OPTIQUE bénéficiaire des apports.
 - ii. Le contrat d'apports
 - iii. L'évaluation des parts des actions des sociétés apportées fournie par vos soins, via vos conseils.
- b. Nous avons effectué les diligences nécessaires à l'accomplissement de notre mission soit en l'espèce :
 - i. Contrôle de la réalité des apports
 - ii. Analyse des valeurs individuelles et notamment des méthodes de valorisation utilisées
 - iii. Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
 - iv. Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

En conclusion de nos travaux,

- 1- La valorisation a été effectuée selon la méthode de l'actif net comptable corrigé, méthode habituellement utilisée pour valoriser les sociétés Holding, comme ML 5G OPTIQUE en l'espèce.
 - a. Cette méthode consiste à revaloriser les actifs et passifs de la société holding. En l'espèce la réévaluation a porté sur la revalorisation des titres détenus par cette société et la prise en compte des plus-values latentes au plan comptable et réelles au plan économique.
 - b. Les sociétés, dont les titres ont été réévalués, exploitent chacune des fonds de commerce d'optique.
 - c. Pour évaluer ces sociétés et donc leurs titres en fonction de la quotité détenue les évaluer, il a été effectué la moyenne arithmétique de deux méthodes:
 - i. Une méthode patrimoniale, basée sur l'actif net comptable corrigé, avec pour correction principale la revalorisation du fonds de commerce sur la base d'un coefficient de chiffre d'affaires, usuelle pour ce style d'activité.
 - ii. Une méthode multipliant l'EBE prévisionnel moyen pour valoriser l'outil économique auquel a été rajouté la trésorerie et enlevé l'endettement financier éventuel.

DUC Jean-Pierre
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 2 Impasse Montségur
 31670 LABEGE
 Tél. : 06 09 79 24 50
 E-mail : jp.duc@losange.com
 SIRET : 332 668 912 00071 - APE6920Z

2 Impasse de Montségur
 31670 LABEGE
 Téléphone : 06 09 79 24 50
 SIRET : 332 668 912 00071 - APE 6920Z

Jean - Pierre DUC

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- d. Aucune décote ou prime n'a été pratiquée, ce qui est tout à fait justifié, selon nous, en l'espèce
 - e. Les différentes sociétés étant en rythme de croisière il a été considéré que les trois derniers résultats reflétaient bien les potentialités actuelles et futures des entreprises.
 - f. Les multiples et paramètres retenus n'appellent pas de commentaires de notre part.
- 2- Nous avons contrôlé ces méthodes et au besoin utilisé une méthode bancaire pour les conforter, valorisant le fonds par sa capacité à rembourser l'emprunt nécessaire à son financement (dans l'hypothèse d'un financement externe) avec un apport représentant un pourcentage de 30 à 50% de l'emprunt, ce qui correspond aux conditions de marché actuelles.
- 3- . Ce contrôle permet de confirmer la pertinence des résultats obtenus.
- 4- Ces éléments nous permettent de conclure que la valeur des apports qui en résulte n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part.
- 5- Aucun élément en notre possession, au vu des derniers éléments communiqués, ne nous invite à une révision à la baisse de cette valorisation.
- 6- En conséquence, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature provenant de ces différentes sociétés n'est pas surévaluée, et que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission (nulle en l'espèce) de la société bénéficiaire de l'apport destinée à le rémunérer.
- 7- Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'avantages particuliers stipulés.

Labège le, 05/04/2024

Le commissaire aux apports
JP DUC

Jean-Pierre DUC
Expert-comptable & Commissaire aux comptes
Conseil en Diagnostic Evaluation Transmission d'entreprise
Membre de la société française des évaluateurs
Organisme de Formation



DUC Jean-Pierre
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 Impasse Montségur
31670 LABEGE
Tél. : 06 09 79 24 50
E-mail : jp.duc@losange.com
SIRET : 332 668 912 00071 - APE6920Z